

Fiche n° 1

Appui financier aux exploitants agricoles (ou ostréicoles). Dispositif AFEA

Objectif

Ce dispositif permet aux entreprises en difficultés de bénéficier d'une aide financière couvrant les intérêts des emprunts, voire des cotisations sociales.

Personnes ou situations concernées

Le dispositif s'adresse aux exploitants cotisants à la MSA, et qui ont des difficultés financières.

Certains départements ont ouvert la procédure aux cotisants à l'ENIM.

Procédure

Le chef d'entreprise dépose un dossier à la DDTM comprenant :

- ✓ La situation de l'entreprise,
- ✓ l'explication des difficultés rencontrées,
- ✓ un plan de redressement

LA DDTM instruit le dossier et rend sa décision sur la base d'un audit réalisé dans l'entreprise.

Le plafond de l'aide est de 7318 €.

Le suivi du plan pendant 3 ans : lorsque vous avez accepté l'aide, se met en place un accompagnement économique sur une durée de 3 ans. Celui-ci a pour objectif de s'assurer du bon fonctionnement du plan, d'en mesurer les effets.

Le résultat comptable est présenté chaque année devant la commission. Durant cette période, votre expert réalise les études économiques pour vos investissements. Elles sont étudiées par la commission qui donne un avis et vous apporte des conseils.

En 2008, 60 % des exploitations suivies dans le cadre de cette procédure, avaient redressé leur situation à la fin des 3 années, 23 % ont réussi à dominer la dégradation de trésorerie.

Avantages

Après acceptation du dossier et à l'appui d'un audit qui permet de vérifier que l'entreprise est redressable, la commission définira le montant de l'aide financière destinée à couvrir les intérêts des emprunts bancaires et dans certains cas une partie des cotisations sociales

Points de vigilance

Cette procédure, bien que pouvant être actionnée en même temps que celle du RAJ, doit à priori être un préalable.

Certains départements réservent cette procédure uniquement aux ressortissants de la MSA.

Texte de référence

Interlocuteur

DDTM

Cabinet de gestion

Expert comptable